

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2011.

PROCES-VERBAL

L'an Deux Mille Onze, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 20 janvier 2011 par Monsieur **Pierre VERDIER**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

MM. DAMEZ Olivier, CARME Oder, BELLEGARDE Guy, BERNIAC Georges, CAMOLESE Stéphan, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENS Eric.

MMES PAGES Gisèle, BLANC Henriette, BLOT Edith, LEYGOUTE Marjorie, OULIVET Sylvie, ROLIN Claudine.

Absents excusés ayant donné procuration: Monsieur **MAS Jean-Claude** à Monsieur **LAGANTHE René**

Absents : Mesdames **FEDERSPIEL Sylvie** (excusée), **LADEL Fatiha** (excusée), **LEMOINE Lydie.**

La séance est ouverte ce jeudi 27 janvier 2011 à 19 h 20, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Pierre VERDIER.**

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Mr Oder **CARME** (exprimés : 16 pour 16 : adoptée)

Délibération n° 1 : **CONVENTION AVEC LA SPA**

Il est proposé par Monsieur le Maire de signer le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour un montant de 2036 Euros/an. Il est indiqué, par l'un des élus présents, que de nombreux chiens divagent sur la commune et que la signature de cette convention permet de garder ces chiens dans une structure adaptée, en l'occurrence au chenil de « Le Garric », étant entendu que le transport est effectué par les employés municipaux.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : ZONE DES MASSIÈS

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dossier de 1995 lorsque la ZA des Massiès n'était encore qu'un projet et que la communauté de communes s'était engagée à réaliser de nouvelles voies qui devaient être incluses dans le domaine public de Couffouleux.

La présente délibération concerne la voie de contournement et de desserte Nord du Parc d'Activités des Massiès et vise à l'inclure dans le domaine public de la commune.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : CREATION D'UN TROISIÈME BUREAU DE VOTE

Il est rappelé par Monsieur le Maire et les élus en charge de ce dossier que malgré l'absence d'élections prévues en 2011, il s'avère nécessaire, en vue des élections de 2012, de créer un troisième bureau de vote compte tenu, d'une part, de l'arrivée de nombreux habitants dans le lotissement des Moussoulars d'ici fin 2011 et d'autre part, des préconisations préfectorales (1000 électeurs par bureau).

Monsieur le Maire précise également qu'afin de faciliter l'organisation des futures élections, les trois bureaux seront répartis dans la salle polyvalente et la salle des aînés de la commune.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité : deux points ont été abordés :

1^{er} point d'ordre économique :

Monsieur le Maire donne la parole à l'élu chargé de ce dossier qui indique que, lors de la réunion du bureau de la CORA qui s'est tenu le mardi 25 janvier dernier, le travail de l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires) relatif à l'organisation économique au sein de l'intercommunalité a été présenté. Ce travail a porté notamment sur une réflexion globale quant au positionnement géographique des entreprises et des commerces sur le secteur Rabastens-Couffouleux.

2^{ème} point d'ordre financier :

- Concernant le budget général de la CORA, Monsieur le Maire précise que cette année, compte tenu des transferts de charges, de la création de postes et de l'écrêtement des ressources, le budget de fonctionnement dégagera peu d'excédents.

- Quelques informations complémentaires sont délivrées par Monsieur le Maire et les élus en charge de l'intercommunalité
- une prochaine rencontre entre la CORA et la Municipalité de Couffouleux sera organisée afin de transférer une partie des compétences à la CORA pour le projet de réaménagement du parking de la gare,
- l'instance sport de la CORA se met en place avec la création de 5 commissions,
- lors du dernier conseil communautaire, a eu lieu un débat autour du dossier relatif au projet de passerelle entre Rabastens et Couffouleux.

Point sur le C.C.A.S.S.

Les élus en charge de cette instance rappellent que les animations de 2010 seront reconduites sur 2011.

Délibération N° 4 : DROIT DE PASSAGE GRDF

Monsieur le Maire rappelle que le 25 mars 2010, une convention avait été signée entre la commune de Couffouleux et GRDF afin de permettre la pose d'une canalisation sur le domaine public, compte tenu des travaux de construction de l'école élémentaire située près du lotissement des Moussoulars.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte authentique de dépôt de la convention de servitude.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : BUDGET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation sur le budget assainissement 2010 concernant des dépenses imprévues pour un montant de : 231.60 €

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire fait lecture du dernier rapport de l'INSEE faisant état d'une population de 2231 habitants au 1^{er} janvier 2011 sur Couffouleux.
2. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre un terme à compter du 1^{er} Mars 2011 à un bail commercial passé entre une entreprise de la zone de la Bouyayo et la commune de Couffouleux.
Cette entreprise a déménagé sur Rabastens et ne peut plus honorer le paiement de sa location sur Couffouleux qui était conclue jusqu'en juillet 2012.
Il est précisé, par Monsieur le Maire, que les deux mois de caution seront conservés par la Commune de Couffouleux.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire et son premier Adjoint, précisent que des ateliers de réflexion relatifs à l'AEU dans le cadre du PLU vont démarrer le 16 février prochain.

Les thèmes retenus pour ces ateliers sont :

- Les déplacements,
- La biodiversité,
- L'aménagement de l'espace urbain,
- L'eau.

Enfin, pour clore cette réunion, Monsieur le Maire indique que compte tenu des décisions à prendre dans le cadre du PLU, le prochain Conseil Municipal prévu initialement le 10 mars 2011 se déroulera le 24 février 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 28.

Fait à Couffoulex, le 28 janvier 2011.